

- - Membres du conseil communautaire

Réf: MLG/GP.06.21

Date: 14/06/2011

Objet: Conseil communautaire

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister au prochain conseil communautaire qui se tiendra le :

Lundi 20 juin 2011 à 18 heures A la Communauté de communes du pays de Douarnenez

## Ordre du jour:

- Election du Président
- Election des Vice-présidents
- Election des autres membres du bureau.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Martine LE GOFF, 1<sup>ère</sup> vice-présidente

## - Membres du conseil communautaire

Réf: MLG/GP.06.21

Date: 14/06/2011

Objet: Conseil communautaire

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister au prochain conseil communautaire qui se tiendra le :

Lundi 20 juin 2011 à 18 heures A la Communauté de communes du pays de Douarnenez

## Ordre du jour:

- Election du Président
- Election des Vice-présidents
- Election des autres membres du bureau.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Martine LE GOFF, 1ère vice-présidente

DÉPARTEMENT Du Finistère

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Effectif légal du conseil communautaire

22

Nombre de conseillers en exercice

22

## **PROCÈS-VERBAL**

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 20/06/2011

L'an deux mille onze, le lundi 20 juin, à 18 heures, en application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire du pays de Douarnenez à la Communauté de communes du pays de Douarnenez.

Étaient présents les conseillers communaulaires suivants :

PAUL Philippe	DILER Viviane	LE GUELLEC Gaby
LE GALL Jos	PREVOST Monique	RIOU Yves
LE BRIS Raymond	KERVOALEN Michel	LARVOR Joël
LE FLOC'H Erwan	SALM Henri	LE GOFF Martine
TILLIER Dominique	ROGUEDA Henriette	BERNARD Rémi
DIJON Soisik	STEPHAN Sébastien	BARIOU Marie-Pierre
BALANNEC Michel	PHILIPPE Jean-François	
CARADEC Henri	SALM Danièle	

#### 1. OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Martine LE GOFF 1 ère vice-présidente de la Communauté de Communes du pays de Douarnenez.

M. Érwan LE FLOCH a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

### 2. ÉLECTION DU PRESIDENT

#### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, M. Raymond LE BRIS a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 22 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### 2.2. Election du Président

### 2.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nornbre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	20
e. Majorité absolue	11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMB	RE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
M. Rémi BERNARD	20	VINGT

### Proclamation de l'élection du Président

M. Rémi BERNARD a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

### 3. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de M. Rémi BERNARD élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président donne lecture de l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes du pays de Douarnenez précisant que le bureau est composé :

- d'un Président,
- de 5 Vice-présidents
- de 6 membres

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté de communes disposait, à ce jour, de 5 Vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire reconduit les dispositions de l'article 7 des statuts de la Communauté de Communes.

## 3.1. Élection du premier Vice-président

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote			0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	·		22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _		·	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]			18
e. Majorité absolue			10

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMB	RE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
M. Philippe PAUL	18	DIX-HUIT

### Proclamation de l'élection du premier Vice-président

M. Philippe PAUL a été proclamé premier Vice-président et immédiatement installé.

## 3.2. Élection du deuxième Vice-président

#### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	20
e. Majorité absolue	11

<u> </u>	Nous	DE DE QUEED A OFO ODTENUIS
INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMB	RE DE SUFFRAGES OBTENUS
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Mme Martine LE GOFF	20	VINGT

## Proclamation de l'élection du deuxième Vice-président

Mme Martine LE GOFF a été proclamée deuxième Vice-présidente et immédiatement installée.

### 3.3. Élection du troisième Vice-président

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	20
e. Majorité absolue	11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Gaby LE GUELLEC	20	VINGT

### Proclamation de l'élection du troisième Vice-président

M. Gaby LE GUELLEC a été proclamé troisième Vice-président et immédiatement installé.

## 3.4. Élection du quatrième Vice-président

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	 22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	 2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	 20
e. Majorité absolue	 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François PHILIPPE	20	VINGT

### Proclamation de l'élection du quatrième Vice-président

M. Jean-François PHILIPPE a été proclamé 4ème Vice-président et immédiatement installé.

### 3.5. Élection du cinquième Vice-président

### Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	19
e. Majorité absolue	10

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
M. Michel KERVOALEN	19	Dix-neuf

## Proclamation de l'élection du cinquième Vice-président

M. Michel KERVOALEN a été proclamé cinquième Vice-président et immédiatement installé.

## 4 - ÉLECTION DES 6 MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des 6 membres.

#### 4.1 Élection du premier membre du bureau

## Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de volants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	19
e, Majorité absolue	10

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
M. Joël LARVOR	19	DIX NEUF

## Proclamation de l'élection du 1er membre du bureau communautaire

M. Joël LARVOR a été proclamé 1er membre du bureau et immédiatement installé.

### 4.2 Élection du deuxième membre du bureau

## Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	_3
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	19
e. Majorité absolue	10

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
M. Sébastien STEPHAN	19	DIX NEUF

## Proclamation de l'élection du 2<sup>ème</sup> membre du bureau communautaire

M. Sébastien STEPHAN a été proclamé 2ème membre du bureau et immédiatement installé.

## 4.3 Élection du trolsième membre du bureau

## Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	20
e. Majorité absolue	11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Mme Henriette ROGUEDA	20	VINGT

## Proclamation de l'élection du 3<sup>ème</sup> membre du bureau communautaire

Mme Henriette ROGUEDA a été proclamée 3ème membre du bureau et immédiatement installée.

## 4.4 Élection du quatrième membre du bureau

## Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	
e. Majorité absolue	9

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
M. Jos LE GALL	17	DIX SEPT

## Proclamation de l'élection du 4ème membre du bureau communautaire

M. Jos LE GALL a été proclamé 4ème membre du bureau et immédiatement installé.

### 4.5 Élection du cinquième membre du bureau

## Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	18	
e. Majorité absolue	10	

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
M. Henri CARADEC	18	DIX HUIT

## Proclamation de l'élection du 5ême membre du bureau communautaire

M. Henri CARADEC a été proclamé 5 membre du bureau et immédiatement installé.

### 4.6 Élection du sixième membre du bureau

## Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	22
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	17
e. Majorilé absolue	9

1	INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
	(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres	
	M. Erwan LE FLOC'H	17	DIX SEPT	

## Proclamation de l'élection du 6èmemembre du bureau communautaire

M. Erwan LE FLOC'H a été proclamé 6ème membre du bureau et immédiatement installé.

4. Observations et reciamations	•	•	
SANS OBSERVATIONS		 	
•			
		 	••••••
•		'	·
		 	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
			•

## 5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 20/12/2011, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, le conseiller communautaire le plus âgé et le secrétaire.

Le Président M. Rémi BERNARD Le conseiller communautaire le plus âgé, M. Raymond LE BRIS

Le secrétaire, M. Erwan LE FLOC'H

Reçu à la Préfecture du Finistère le

2 4 JUIN 2011

1 Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOUARNENEZ

## TABLEAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Effectif légal du conseil communautaire : 22

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil communaulaire. Après le président, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les vice-présidents puis les conseillers communautaires (art, R. 2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

Fonction	Qualité (M. ou MME)	Non et Prénom	Date de naissance	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Président	M.	BERNARD Rémi	21/11/1946	20
1 <sup>er</sup> Vice Président	M.	PAUL Philippe	25/01/1965	18
2éme Vice Président	MME	LE GOFF Martine	12/05/1951	20
3éme Vice Président	M.	LE GUELLEC Gaby	08/01/1956	20
4éme Vice Président	M,	PHILIPPE Jeau-François	16/02/1953	20
5éme Vice Président	M.	KERVOALEN Michel	10/08/1957	19
Conseiller 1 <sup>er</sup> membre du bureau	M.	LARVOR Joël	12/06/1950	19
Conseiller 2éme membre du bureau	M.	STEPHAN Sébastien	19/09/1952	19
Conseiller 3éme membre du bureau	MME	ROGUEDA Henriette	14/01/1949	20
Conseiller 4éme membre du bureau	M.	LE GALL Jos	20/10/1948	17
Conseiller 5éme membre du bureau	M,	CARADEC Henri	12/08/1950 ·	18
Conseiller 6éme membre du bureau	M.	LE FLOCH Erwan	13/02/1971	17
Conseillère	MME	TILLIER Dominique	01/07/1967	·
Conseillère	MME	DIJON Soisik	17/07/1970	- '
Conseiller	М.	BALANNEC Michel	14/04/1952	
Conseillère	MME	PREVOST Monique	10/08/1949	
Conseillère	MME	SALM Danièle	28/10/1947	
Conseiller	M,	RIOU Yves	03/10/1949	
Conseillère	мме	BARIOU Marie-Pierre	01/11/1962	
Conseiller	M.	SALM Henri	04/04/1953	
Conseillère	MME	DILER Viviane	27/05/1965	
Conseiller	M.	LE BRIS Raymond	12/10/1941	

Cachet:

Reçu à la Préfecture du Finistère le

2 4 JUIN 2011

Certifié par le Président M. Rémi BERNARD

erkqub de DOUARNENEZ A Douarnenez, le 20/06/2011

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la communauté de communes du pays de Douarnenez, de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie R. 2121-4 du code général des collectivités territoriales).

